

## **AVIS PUBLIC**

**AVIS PUBLIC** est, par les présentes, donné :

**QU'**à sa séance ordinaire tenue le 16 mars 2026, le conseil municipal de la Ville de Victoriaville a déposé le projet de règlement numéro 1644-2026;

**QUE** la loi prévoit l'adoption d'un code d'éthique et de déontologie des membres du conseil municipal suivant l'élection générale;

**QUE** ledit projet de code d'éthique et de déontologie peut se résumer comme suit :

- Le code énonce les principales valeurs de la municipalité en matière d'éthique et les règles déontologiques qui doivent guider les élus.
- Le code détermine d'abord les principales valeurs auxquelles adhèrent les élus. Les six valeurs énoncées sont les suivantes :
  - l'intégrité des membres du conseil municipal;
  - l'honneur rattaché aux fonctions de membre du conseil municipal;
  - la prudence dans la poursuite de l'intérêt public;
  - le respect et la civilité;
  - la loyauté envers la municipalité;
  - la recherche de l'équité.
- Les règles déontologiques du code prévoient notamment des règles concernant :
  - les comportements irrespectueux;
  - l'atteinte à l'honneur;
  - l'indépendance du jugement des élus;
  - le favoritisme;
  - les dons, les marques d'hospitalité et les autres avantages;
  - l'intérêt dans un contrat avec la municipalité;
  - les annonces lors d'une activité de financement politique;
  - les intérêts pécuniaires particuliers;
  - l'utilisation des ressources de la municipalité;
  - l'ingérence;
  - la discrétion et la confidentialité;
  - le harcèlement et la violence au travail;
  - la loyauté;

/2...

- l'obligation de participer à une formation sur l'éthique et la déontologie en matière municipale;
  - l'après-mandat.
- Le code prévoit également les sanctions auxquelles s'expose un élu qui agirait en contravention des règles établies.

**QUE** le conseil municipal prévoit adopter ce règlement lors de la séance ordinaire qui se tiendra **le mardi 7 avril 2026, à 18 h**, à l'endroit habituel des délibérations, au numéro 1, rue Notre-Dame Ouest, à Victoriaville;

**QU'**une copie de ce projet de règlement est disponible pour consultation au bureau de la greffière, à l'hôtel de ville de Victoriaville, durant les heures normales de bureau, à compter de ce jour ou en accédant au lien suivant : <https://d16k40le270owi.cloudfront.net/Documents/service-juridique/avis-publics/1644-2026-projet.pdf>

VICTORIAVILLE, le 26 mars 2026

La greffière,

ROSANE ROY